

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGRES

DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

SEANCE DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026, la Commission Administrative s'est réunie en Mairie sous la Présidence de Madame SAINT-MACHIN Annick.

PRESENTS : Mesdames Robillart Pascale, Defremont Marie George, Knop Linda, Lavoine Claudie, Piton Dominique et Messieurs Barlet Jean Loup, Sevin Christian, Guyot Cédric, Haultcoeur Francis, Rus Michel

ABSENTS EXCUSES :

Madame Dilly Valériane ayant donné procuration à Madame Robillart Pascale
Madame Saint Machin Annick ayant donné procuration à Monsieur Barlet Jean Loup
Madame Breton Anouk
:

Monsieur Barlet Jean Loup est élu secrétaire de séance.

Objet : Justificatifs de ressources

Pour toute demande d'aide au CCAS, il sera nécessaire de fournir les justificatifs de ressources suivants :

- Justificatifs des ressources du dernier mois (salaires, attestations de versement du Pôle Emploi, attestations CAF, MSA, indemnités journalières, rente accident du travail, pension d'invalidité, retraite principale et complémentaire...) pour tous les membres du foyer,
- Pour les travailleurs indépendants : déclaration annuelle
- Pension alimentaire (jugement),
- Relevés bancaires des 3 derniers mois
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu

Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, le dossier ne sera pas examiné.

Les ressources des bénéficiaires seront réévaluées tous les trimestres.

Délibération adoptée par 12 voix pour.

A Angres,

Le 16 Septembre 2026,



La Présidente du CCAS,
Annick SAINT-MACHIN

REÇU EN PREFECTURE

le 17/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-062-216200329-20260917-DEL IBCCAS16